



Des coursiers travaillent dans les caves de mon immeuble. Ils y fument et l'odeur monte dans les parties communes et également dans mon appartement.

Rubrique : questions-réponses - Date : 04/02/2018

J'ai un soucis avec une entreprise de coursier qui travaille dans les caves de mon immeuble. Mise à part qu'ils sont dans l'illégalité de travailler dans les caves, ils fument dans leur locaux. je suis allé les voir 3 fois pour qu'ils cessent et il n'en font rien. l'odeur monte dans les parties communes et également dans mon appartement.

Avez-vous une solution ?

Je vous remercie pour votre aide.

Réponse :

Selon que vous êtes en location ou en copropriété, il vous faut, par courrier recommandé avec avis de réception, demander soit au conseil syndical, soit à votre bailleur de faire cesser cette infraction dans les plus brefs délais.

Si cette demande n'est pas suivie d'effet, vous devrez alors demander au [juge de proximité](#) de se prononcer en mettant en cause à la fois l'entreprise de coursiers et le gestionnaire de votre immeuble. Vous devrez préalablement avoir réuni trois ou 4 [témoignages](#) ou fait constater par huissier la présence de fumée dans les parties communes et déterminé sa provenance.